

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 mai 2022**

**Délibération n° CP-2022-1360**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème

Objet : Rue Garibaldi - Clôture de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) et les espaces publics connexes - Ouverture et modalités de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

**Commission permanente du 16 mai 2022****Délibération n° CP-2022-1360**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 6ème - Lyon 7ème

Objet : Rue Garibaldi - Clôture de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) et les espaces publics connexes - Ouverture et modalités de la concertation préalable au projet de réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon rue d'Arménie/rue du Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème)

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3ème et Lyon 7ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Le projet de requalification de la rue Garibaldi, depuis la rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à l'avenue Berthelot (Lyon 7ème), ainsi que les espaces publics connexes (parvis des Halles Paul Bocuse, devenu le parvis Renée Richard, parvis de la tour Incity, place Charles de Gaulle, place des Martyrs de la Résistance, place Stalingrad et accès au parc Sergent Blandan) fait l'objet d'une procédure de concertation préalable réglementaire ouverte par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2010-1423 du 26 avril 2010.

Cette procédure de concertation a fait l'objet d'une clôture partielle par délibération n° 2011-1975 du 10 janvier 2011 qui a approuvé le bilan partiel sur le tronçon rue Vauban (Lyon 6ème) jusqu'à la rue d'Arménie (Lyon 3ème). Le tronçon de la rue Garibaldi, entre les rues Arménie-Pensionnat (Lyon 3ème) et l'avenue Berthelot (Lyon 7ème) est resté ouvert à la concertation. Par la présente délibération, il est proposé de clore en totalité la procédure de concertation ouverte en 2010.

La livraison des 2 premières tranches de travaux, en 2014 pour le tronçon Vauban-Bouchut et en 2019 pour le tronçon Bouchut/Arménie, a permis d'offrir des espaces publics de qualité et confortables pour l'ensemble des modes actifs, avec notamment la suppression des trémies routières Lafayette et Paul Bert.

Il s'agit de poursuivre la requalification de la rue Garibaldi, sur la section comprise entre les rues d'Arménie-Pensionnat et Grande rue de la Guillotière. Compte tenu de l'impact de ce projet global sur la vie des usagers du quartier, qu'ils soient riverains, commerçants, visiteurs ou travailleurs, il est proposé qu'une consultation de la population soit organisée pour définir le programme de l'opération. Une phase de concertation préalable, au titre du code de l'urbanisme, va ainsi être organisée afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attendus relatifs au réaménagement de cet axe.

## II - Clôture et bilan partiel de la procédure de concertation préalable règlementaire ouverte le 26 avril 2010

Une contribution est venue alimenter cette procédure sur le tronçon Arménie/Pensionnat (Lyon 3ème) - Berthelot (Lyon 7ème). Celle-ci affirme un avis très favorable à la suppression de la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta eu égard aux nuisances en termes de bruit et de pollution qu'elle engendre pour les riverains.

Le bilan partiel sur ce périmètre fait donc ressortir cette contribution qui s'avère compatible avec les nouvelles orientations d'aménagement.

Il est proposé de clôturer définitivement cette procédure de concertation et de prendre acte de son bilan.

## III - Enjeux et objectifs du projet Garibaldi sur la section Arménie-Pensionnat - Grande rue de la Guillotière

Au sud des rues Arménie/Pensionnat (Lyon 3ème), la rue Garibaldi reprend un caractère autoroutier avec la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta. Cet aménagement induit une insécurité des modes de transport autres que motorisés, une coupure physique entre les quartiers, ainsi qu'une dévalorisation des espaces publics adjacents.

Aussi, les principaux enjeux relevés et objectifs visés sont les suivants :

- confirmer le caractère apaisé de la rue Garibaldi :
  - . supprimer la trémie Garibaldi/Félix Faure/Gambetta,
  - . apaiser la circulation automobile,
  - . donner davantage de confort aux piétons,
  - . aménager la Voie lyonnaise 7 (de Rillieux-la-Pape à Solaize) sur ce tronçon : un aménagement cyclable confortable et sécurisé,
  - . favoriser l'usage des transports en commun ;
- poursuivre la végétalisation de la rue Garibaldi :
  - . apporter un maximum de végétation,
  - . replanter au niveau de la place Stalingrad suite aux abattages (chancre du platane),
  - . désimperméabiliser l'espace public ;
- intégrer les usages et équipements existants.

## IV - Périmètre

Le périmètre de l'opération comprend le tronçon de la rue Garibaldi entre les rues Arménie Pensionnat (Lyon 3ème) jusqu'à la Grande rue de la Guillotière (Lyon 7ème).

## V - Modalités de la concertation préalable

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

Un dossier sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture :

- à l'hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 3ème, 18 rue François Garcin à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45, et le samedi de 9h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est fermée de 12h30 à 13h30,
- à la Mairie d'arrondissement de Lyon 7ème, 16 place Jean Macé à Lyon 7ème, le lundi de 8h30 à 16h45, le mardi de 10h00 à 16h45, du mercredi au vendredi de 8h30 à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est fermée de 12h30 à 13h30.

Ce dossier de concertation, mis à disposition du public, comprendra :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan périmètre du projet (annexé),
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Le dossier de concertation préalable sera également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sous la rubrique Une Métropole en actions, sous-rubrique Projets urbains, page Participation du public.

Les contributions pourront également être envoyées à l'adresse mail suivante : projet.garibaldi@grandlyon.com.

Ce dossier pourra être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet sur une période d'un mois.

Une réunion publique, qui s'adressera à l'ensemble du public, sera programmée dans ce cadre.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

La concertation ouvrira en juin 2022 et se poursuivra pendant une durée prévisionnelle d'un mois. Durant toute la durée de la concertation, la présente délibération sera affichée à l'hôtel de la Métropole et aux Mairies d'arrondissement de Lyon 3ème et Lyon 7ème. Un avis administratif annoncera la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Elle fera l'objet d'une parution dans un journal local diffusé dans le département du Rhône et sera affiché aux emplacements prévus à cet effet à l'hôtel de la Métropole et aux Mairies d'arrondissement de Lyon 3ème et de Lyon 7ème avant la date d'ouverture de cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Clôt** la concertation préalable règlementaire ouverte conformément à la délibération n° 2010-1423 du 26 avril 2010 et selon les modalités définies par celle-ci, et qui se poursuivait sur le tronçon Arménie Berthelot depuis la clôture partielle approuvé par délibération n° 2011-1975 du 10 janvier 2011.

**2° - Arrête** le bilan de la concertation préalable règlementaire ouverte conformément à la délibération n° 2010-1423 du 26 avril 2010 et selon les modalités définies par celle-ci, et qui se poursuivait sur le tronçon Arménie Berthelot depuis la clôture partielle approuvé par délibération n° 2011-1975 du 10 janvier 2011.

**3° - Approuve** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour l'opération de réaménagement de la rue Garibaldi sur le tronçon entre les rues Arménie Pensionnat à Lyon 3ème jusqu'à la Grande rue de la Guillotière à Lyon 7ème.

**4° - Autorise** le Président de la Métropole à ouvrir la concertation préalable engagée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme selon les modalités énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282973-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
---